



CONVENTION DE PILOTE

Collecte et valorisation des EPI jetables · Modèle indicatif

À faire valider par un conseil juridique avant tout usage · les passages entre crochets sont à compléter

Entre : Upcycle Academy, [forme juridique, SIREN], 862 route de Saint-Laurent-du-Var, ZA Les Nertières, 06610 La Gaude, représentée par Sarah TENAFER, [fonction], ci-après « Upcycle Academy »,

Et : [Entreprise], [forme juridique, SIREN], [adresse], représentée par [nom, fonction], ci-après « l'Industriel ».

1 Objet

La présente convention définit les conditions du pilote de collecte, de tri, de découpe et de valorisation des équipements de protection individuelle (EPI) jetables usagés de l'Industriel : recyclage matière (cible 99 %), tote-bags, sacs bourse, trousses, kits à lacer, kits de géométrie et fournitures scolaires, remis à des partenaires de distribution ou utilisés dans les ateliers d'Upcycle Academy.

2 Durée

Le pilote dure **12 semaines** à compter du [date de démarrage]. Il prend fin de plein droit à son terme, sans engagement au-delà. Une poursuite fait l'objet d'un avenant.

3 Périmètre

Sites concernés : annexe A. Catégories d'EPI acceptées : charlottes, cache-barbes, blouses, couvre-chaussures et masques, y compris avec traces ou résidus d'huiles essentielles et de matières aromatiques. Sont exclus les gants, les EPI contaminés par des produits dangereux ou biologiques, les liquides et tout déchet mélangé.

4 Engagements d'Upcycle Academy

Mettre à disposition sur chaque site un ou plusieurs chariots roulants de 500 L, qui restent sur site, et attribuer à l'Industriel un code de suivi porté par les big bags d'acheminement (QR code). Réaliser **1 à 3 collectes par semaine** sur créneau convenu, avec une équipe de **3 à 4 ETP** (1 à 2 chauffeurs, 2 agents de tri et de contrôle qualité) et une flotte de **2 Renault Master de 12 m³ et 1 Renault Kangoo de 4 m³**. Assurer la continuité du service par la suppléance des véhicules et du chauffeur : [modalités]. Trier, peser, découper et valoriser les EPI selon le protocole d'hygiène et de confidentialité. Mettre à disposition l'outil de suivi (indicateurs ADEME, ventilé par site) et remettre un **rapport d'impact mensuel (PDF), communiqué chaque trimestre** et un bilan final.

5 Engagements de l'Industriel

Désigner un référent site, mettre à disposition l'emplacement des chariots, respecter les consignes de dépôt et signer les bons d'enlèvement. Déclarer toute particularité des EPI remis (nature, souillures éventuelles).

6 Traçabilité et documents

Un **code de suivi** est attribué à chaque Industriel (UA-GR-01 à UA-GR-20, annexe A) et porté par les big bags d'acheminement ; son QR code est scanné à l'enlèvement et à la réception. Une fiche de suivi est établie pour chaque collecte : entreprise, site, date et heure, chariots, responsables, poids et unités par catégorie, valorisation, partenaires, heures de travail inclusif, retour à l'atelier, objets réalisés, canaux de distribution, quantités distribuées et destinataires.

7 Statut des EPI et conformité

Les EPI usagés sont traités comme des **déchets** : bon d'enlèvement, registre et traçabilité par code de suivi. Les Parties répartissent avant le premier enlèvement leurs obligations, notamment de transport : [à définir avec les conseils des Parties]. Upcycle Academy déclare disposer des déclarations et autorisations requises : [références].

8 Confidentialité

À la demande de l'Industriel, ses marquages, logos et noms sont détruits à la découpe. Aucun objet portant l'identité de l'Industriel n'est remis à un tiers sans son accord écrit. Les informations échangées sont confidentielles pendant le pilote et [durée] après.

9 Propriété des EPI

La propriété des EPI est transférée à Upcycle Academy à l'enlèvement, sous réserve de l'article 10 : [à confirmer].

10 Dons d'objets et mécénat

À titre accessoire, si l'Industriel souhaite faire don d'objets à une structure partenaire éligible, les Parties conviennent : du donateur, de la structure bénéficiaire ([nom]), de la méthode de valorisation du don et de la remise d'un **reçu fiscal** par la structure bénéficiaire (Cerfa en vigueur). La réduction d'impôt de 60 % du montant du don (art. 238 bis du CGI, dans les plafonds légaux) relève de la situation fiscale de l'Industriel, à valider avec son expert-comptable.

11 Conditions financières

Prix par contenant de 500 L, collecte, transport, traitement et location du contenant inclus : **157,25 € HT**, dégressif selon l'annexe B, **140 € HT dès 16 sites participants**. Facturation : [modalités]. Paiement : [délai].

12 Responsabilités et assurances

Chaque Partie est assurée en responsabilité civile pour les activités qui la concernent : [références des contrats]. Upcycle Academy est responsable des lots à compter de l'enlèvement.

13 Données personnelles

Les coordonnées des partenaires de distribution et des structures bénéficiaires ne sont communiquées dans les rapports qu'avec leur accord et pour la seule finalité du suivi du pilote.

14 Résiliation et droit applicable

Chaque Partie peut résilier la convention par écrit avec un préavis de [x] jours. La convention est soumise au droit français ; tout litige relève du tribunal compétent de [ville].

Pour Upcycle Academy	Pour l'Industriel
<i>Nom, fonction, date, signature</i>	<i>Nom, fonction, date, signature</i>

A Annexe A : sites et codes de suivi

Code de suivi	Industriel	Site	Référent (nom, téléphone)
UA-GR-01			
UA-GR-02			
UA-GR-03			
UA-GR-04			
UA-GR-05			
UA-GR-06			
UA-GR-07			
UA-GR-08			
UA-GR-09			
UA-GR-10			
UA-GR-11			
UA-GR-12			
UA-GR-13			
UA-GR-14			
UA-GR-15			
UA-GR-16			
UA-GR-17			
UA-GR-18			
UA-GR-19			
UA-GR-20			

Codes provisoires, attribués à raison d'un par industriel participant (16 à 20 attendus).

B Annexe B : grille tarifaire (par contenant de 500 L, HT)

Palier	Prix HT
1 contenant	157,25 €
2 à 5 contenants	153,12 €
6 à 10 contenants	152,06 €
Plus de 10 contenants	149,00 €
À partir de 16 sites participants	140,00 €

C Annexe C : bordereau de don d'objets (modèle)

Donateur (entreprise)		Structure bénéficiaire		
Description des objets	Quantité	Valeur unitaire (€)	Valeur totale (€)	Date de remise

TOTAL				

Méthode de valorisation du don : [à définir avec l'expert-comptable].

Le **reçu fiscal** (formulaire Cerfa en vigueur) est établi et signé par la structure bénéficiaire éligible ; ce bordereau n'en tient pas lieu.